

COMMUNE DE PRESENTEVILLERS
PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 OCTOBRE à 18h30.

Etaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie, SALINIER Marie-José,
Messieurs DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, THIERRY Yann

Procurations :

Mr BAEHR Gérard a donné procuration à Mr DUGAS Bernard

Mr POSTY Alain a donné procuration à Mme SALINIER Marie-José

Secrétaire de séance : Mme SALINIER Marie-José

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès Verbal du 18 août 2022
2. Droit de Prémption Urbain
3. DM au budget lotissement
4. DETR parc informatique mairie
5. Dépenses investissement avant vote budget
6. Tarifs jardins communaux
7. Tarifs bois et règlement affouages
8. Convention de mission d'accompagnement du maitre d'ouvrage pour les travaux d'accessibilité et réhabilitation thermique de la mairie
9. Compatibilité du PLU avec le SCOT du Pays de Montbéliard
10. Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération
11. Questions et informations diverses

1. Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 18 août est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n ° 2022-05-01 DPU

Monsieur le Maire présente Vente d'une propriété située au **33 rue de Dung**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

3. Délibération n ° 2022-05-02 DM au budget lotissement

Monsieur le Maire, sur proposition de Mr Le Trésorier, présente au conseil une décision modificative au budget lotissement suite à un problème d'encaissement de la TVA sur la vente de terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette modification au budget lotissement.

4. Délibération n ° 2022-05-03 DETR parc informatique mairie

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement du matériel informatique de la mairie (devenu obsolète sur préconisations de l'ADAT) et dont le coût prévisionnel s'élève à 5990.61€ HT soit 7188.73 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5990.61 €

DETR : 1797.18€

Autofinancement communal : 4193.43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- arrêter le projet de changement du parc informatique de la mairie

- adopter le plan de financement exposé ci-dessus

- solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

5. Délibération n ° 2022-05-04 Dépenses investissement avant vote budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de M. le maire

6. Délibération n ° 2022-05-05 Tarifs jardins communaux

Mr Le Maire expose que le tarif de location des jardins communaux n'a pas augmenté depuis 2004 soit 4.50€/an

Il propose de réviser ce tarif et de le passer à 5€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à **10 POUR et 1 abstention (Mme RISTORI concernée)** d'accepter l'augmentation du tarif.

7. Délibération n ° 2022-05-06 Tarifs bois et règlement affouages

Monsieur le Maire présente les tarifs du bois et le règlement de l'affouage saison 2022-2023

- Bois d'affouage : 10 € / stère
- Nettoyage, éclaircissement 20 € le lot
- Sapin de Noël suivant disponibilités:
Grands par tranche de 2m 10 €

Le règlement d'affouage sera modifié en y incluant la date de fin de débardage et une remarque sur les emplacements qui doivent rester propres.

Les tarifs et le règlement d'affouage modifié sont acceptés à l'unanimité par les membres du conseil.

8. Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour les travaux d'accessibilité et réhabilitation thermique de la mairie: N'ayant pas assez d'information, Monsieur Le Maire propose de reporter le sujet à une autre séance.

9. Délibération n ° 2022-05-07 Compatibilité du PLU avec le SCOT du Pays de Montbéliard

Considérant que le PLU de PRESENTEVILLERS est compatible avec le SCOT du Pays de Montbéliard pour les raisons suivantes :

- Le PLU repose sur un état initial de l'environnement complet
- Intégration des problématiques d'énergie renouvelable et développement de la filière bois énergie
- Déploiement des principales orientations relatives à la qualité paysagère, architecturale et environnementale du SCOT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil décide du maintien en vigueur du PLU de la commune.

10. Délibération n ° 2022-05-08 Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération

Considérant que la commune de Dampjoux, actuellement membre de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, souhaite adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération,

Considérant que ce projet, pleinement réfléchi et mesuré, est mené dans le souci de répondre aux attentes de sa population,

Considérant que la volonté de la commune de Dampjoux d'intégrer Pays de Montbéliard Agglomération est motivée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération.

11. Questions et informations diverses

- Suite à l'adoption des nouveaux tarifs du périscolaire par les Conseils Municipaux de Dung et Allondans, ceux-ci sont applicables au 1^{er} novembre 2022.
- Le repas des Anciens aura lieu le 4 décembre 2022.

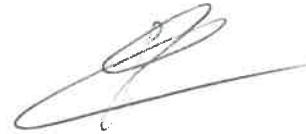
Séance levée à 20h12

Fait à PRESENTEVILLERS, le 12 décembre 2022

**Le président de séance
Philippe MATHIEU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Mathieu', with a large, sweeping flourish at the end.

**La Secrétaire de séance
Marie-José SALINIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Salinier', with a large, sweeping flourish at the end.